L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien ... $12 | payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 |

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 18 MAI 1840.

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LOEUVROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

Législature d'Etat.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT.
CHRISTIAN ROSELIUS.

ALERTE!
Hier dans l'après midi par suite de la pluie et du vent, la levée des habitations Bienvenu et St. Amant, au dessous de la ville, se trouva tellement en danger d'être rompue, que toutes les personnes du voisinage furent obligées, pour la sureté générale, de s'y porter en masse, et indistinctement; pour lutter contre l'élément destructeur qui depuis deux mois nous menace d'inondation.

REVUE RETROSPECTIVE.
Faits divers.

Sortant de la politique, ou, pour parler plus exactement, de la polémique des partis, le fait le plus important sans contredit qui se soit produit pendant quelques mois qui viennent de s'écouler, c'est la résolution passée par la Chambre des Représentans au Congrès relativement aux pétitions abolitionistes.

Chaque année, les pétitions présentées sur ce sujet irritant absorbaient une grande partie du temps et de l'attention de la Chambre et contribuaient ainsi à entraver la marche et l'expédition des affaires publiques. Mais un inconvénient plus grave encore résultait de ces discussions, c'était de maintenir une sorte d'hostilité permanente entre les deux fractions qui divisent l'Union Américaine.

Ce vote de la Chambre est enfin venu sanctionner la doctrine constitutionnelle constamment soutenue par les Etats du Sud et par tout ce que l'Amérique du Nord compte de juristes éminens: *que le Congrès n'a pas le droit d'aborder la question de l'abolitionisme.* C'est un précédent qu'il faut s'empresser d'enregistrer.

" Il n'est qu'heur et malheur en ce monde." Le lendemain du jour où cette importante décision était prise au Congrès, le plus beau monument de la Nouvelle-Orléans, la Bourse St. Louis devenait la proie des flammes Sans parler de la perte considérable qui en résultait, il était à craindre que cet événement ne causât une dépréciation dans la valeur des propriétés de cette partie de la ville. Aussi a-t-on pris, d'un mouvement spontané, la résolution de faire reconstruire cet édifice. On y travaille; mais il nous semble que les travaux avancent bien lentement.

On dirait, depuis quelque temps, que les incendies sont un peu moins fréquents; cependant nous osons à peine signaler ce fait qui est, sans nul doute, purement accidentel. Mais il serait urgent de prendre des mesures pour mettre un terme à cette succession presque non interrompue de conflagrations qui menace perpétuellement notre existence et dont l'influence est plus grande qu'on ne le croit communément sur la gêne pécuniaire qui se manifeste de toutes parts; car, il ne faut pas s'y méprendre, un incendie est une consommation improductive, une perte réelle de capitaux pour la communauté.

On ne saurait passer sous silence la décision rendue dernièrement par une Cour des Etats-Unis relativement à un abordage violent de bateaux à vapeur; parce que cette décision établit un précédent conservateur auquel on ne saurait donner assez de publicité.

Un bateau à vapeur en avait coulé un autre en se jetant dessus. La cour a condamné le pilote et les armateurs du steamer qui avait commis le dommage, à rembourser la valeur des objets perdus par leur imprudence.

Enfin nous citerons en terminant la mise en vigueur du tarif du Texas, qui a dû avoir lieu le 1er mai courant. Ce tarif frappe tous les produits (sauf les vins qui continuent à être réglés par l'ancien tarif et les livres qui sont francs de droits) d'un droit uniforme de 20 0/0. Ce droit tout modéré qu'il soit n'a même pas été adopté sans une grande difficulté, bon nombre de représentans étant partisans de la liberté absolue du commerce; mais enfin le bon sens de la majorité des représentans a compris que les doctrines absolues sont rarement applicables dans la pratique et que les seules idées vraiment gouvernementales sont les idées de juste milieu ou pour parler plus exactement, de transaction.

Une épreuve électorale a été faite à bord du bateau à vapeur *Independence*, durant le voyage de Cincinnati à notre port, soixante-cinq passagers ont voté pour Harrison, dix-sept pour Van Buren. Il y avait donc pour notre candidat une majorité de 48 suffrages. Il n'est pas sans intérêt de savoir quel était le contingent de chaque état dans le nombre des quatre-vingt-deux électeurs. La Louisiane en avait fourni 30, l'Ohio 12, le Mississipi 9, l'Indiana 8, la Pennsylvanie 6, le New-York 5, le Kentucky 5, le Tennessee 3, le Massachusetts, l'Arkansas, l'Alabama, le Maryland, chacun 1.

La *Gazette de Lafayette* vient de placer les noms de Harrison et de Tyler en tête de ses colonnes.

Gaston de St.-Elme, drame en cinq actes de M. Placide Canonge, a obtenu hier un beau et loyal succès. L'auteur, qui jouait lui-même le principal rôle, a été couvert d'applaudissemens et de fleurs—A demain les détails.

Concert à l'Hôtel St.-Charles—M. Miolan, aidé de quelques-uns de ses camarades du Théâtre Français, doit donner jeudi prochain un concert à l'Hôtel St. Charles. Le talent reconnu des artistes et le choix des morceaux nous promettent une charmante soirée musicale.

Albany.—Le ticket whig l'a emporté dans cette ville aux élections municipales. Le terme moyen de la majorité whig est de 440; il y a un avantage de 100 voix sur l'an dernier. Le parti opposé avait la conviction de son infériorité et n'a pas fait de grands efforts.

L'Ohio a baissé le 8 courant de plusieurs pieds et il continue à baisser rapidement.

[illegible] Smith, teneur de livres à la banque de [illegible] vient de disparaître. C'est le troisième [illegible] de ce genre dans le même état.

[illegible] une majorité de [illegible] législature de la [illegible] à New- [illegible] avec une [illegible]

Le sloop *Palmyra* en descendant le 5 courant l'Hudson, a été surpris par une bourrasque et a sombré. Cinq personnes étaient à bord: trois hommes et deux jeunes femmes. Toutes ont péri.

ILES SANDWICH.
Nous avons reçu nos journaux des Iles Sandwich jusqu'au 15 octobre dernier. Ils ne contiennent rien d'important. Les quelques nouvelles qu'on pourrait y puiser nous étaient déjà parvenues par voie indirecte.

(*Extrait de notre correspondance particulière*)
Washington, 6 mai 1840.

La séance d'hier au Sénat a présenté un vif intérêt et une animation toute particulière. Il s'agissait des dépenses publiques. Vous savez quel fâcheux effet a produit sur l'esprit public le tableau qui a paru récemment et qui présentait un état comparatif des dépenses depuis 1824 jusqu'en 1839. Ce tableau, vous ne l'avez pas oublié, avait été dressé d'après les comptes fournis annuellement par le secrétaire d'Etat. Le parti de l'administration a pensé qu'il était important d'essayer de calmer l'indignation soulevée par l'énorme augmentation des dépenses. M. Benton a donc demandé hier que le détail des différens items fut présenté par le secrétaire, et que ce détail fut imprimé à trente mille exemplaires. Cette motion a soulevé une très vive discussion à laquelle ont pris part les plus éloquens orateurs de l'opposition; et ce débat a eu d'autant plus de solemnité qu'il avait lieu devant une nombreuse affluence de whigs et de loco focos.

M. Preston a été l'un des premiers à prendre la parole: "le grand fait qui occupe le peuple, c'est que les dépenses se sont élevées de trente millions à trente neuf millions de piastres; et il se demande quels sont les fruits de cet immense accroissement. Y a-t-il eu quelqu'amélioration dans l'administration? Les ressources se sont-elles développées en raison des dépenses?" M. Preston passe en revue les différentes branches de l'administration et prouve qu'aucun progrès n'a été fait, puis il termine son éloquente allocution en affirmant que $20,000,000 doivent en tout état de cause suffire aux dépenses du gouvernement fédéral.

Différens orateurs ont succédé à M. Preston; puis la parole est venue à M. Webster qui a fort sensément attaqué les extravagantes dépenses de l'administration et en particulier celle qui serait produite par l'adoption de la proposition de M. Benton. "On prétend, a dit M. Webster, que les dépenses *permanentes* ne sont pas considérables, et que ce sont seulement les dépenses *occasionnelles* qui surchargent le trésor. C'est en vérité une singulière excuse. Quoi, nous ne devons nous occuper que des premières et ne pas nous inquiéter des secondes. Mais ces dernières reviennent sans cesse, reviennent à chaque instant, et nous avons le droit de nous en plaindre. Elles ont beau être peu de chose prises chacune en particulier, la somme qu'elles produisent est énorme par le fait. N'est-il pas temps de les arrêter?"

M. Calhoun s'est levé ensuite; il a avoué que le gouvernement s'était parfois laissé entraîner à des dépenses extravagantes; mais il a ajouté que ces extravagances tenait à la surabondance du trésor, *au surplus*; que ce surplus tenaient au système protecteur. Il s'est félicité, d'ailleurs, de voir le gouvernement arrivé à une période d'économie. Quinze millions, selon lui, suffiront pleinement désormais à toutes les opérations du gouvernement.

M. Clay a saisi les paroles de M. Calhoun pour lui répondre avec cette éloquence incisive et railleuse qui distingue si éminemment le sénateur du Kentucky. Il reçoit avec plaisir l'aveu de M. Calhoun; le témoignage d'un homme que place si haut son caractère et son intelligence doit être d'un grand poids; il voit avec plaisir que, selon le sénateur de la Caroline du Sud, quinze millions suffisent aux dépenses du gouvernement. Il résulte de cette déclaration que les extravagances de l'administration actuelle s'élèvent à dix-neuf millions. Mais tout en recevant les aveux de M. Calhoun, l'orateur conteste ce qu'il a avancé: que les extravagances tiennent au *surplus*, et que le surplus a été causé par le tarif. Il réfute victorieusement l'opinion de son adversaire; puis il vient au sujet même de la discussion, il se prononce formellement contre l'impression du document demandé à trente mille exemplaires." MM. Buchanan et Calhoun ajoutent quelques nouvelles observations, puis la question est mise aux voix. L'impression à trente mille exemplaires est votée! Voilà à quoi aboutissent les protestations d'économie des partisans de l'administration!

La Maison Blanche à Washington était, de l'aveu de tout le monde, convenablement meublée sous la présidence de Mr. Adams. Cependant le général Jackson a dépensé en mobilier, pendant les huit années de sa présidence, $45,000, " M. Van Buren pendant la première année seulement, $19 000." Puis les partisans du pouvoir nous parleront d'économie et de réforme! (*Boston Atlas.*)

VARIÉTÉS.
ESSAI SUR WASHINGTON.
(*Voir l'Abeille du 4 mai.*)

Washington fut général en chef de 1774 à 1783. Pendant ces neuf années il fit la guerre avec habileté, avec courage, avec une fermeté surtout qui ne se laissait point abattre par les revers. Pendant ces neuf années cependant il n'a gagné aucune de ces batailles qui donnent en un jour une gloire immortelle. Il y a plus, ce n'est pas Washington qui, dans la guerre d'Amérique, a remporté les avantages les plus décisifs. En 1779, un pamphlet publié dans le *Journal du Maryland* sous le titre de *Questions*, disait en parlant de Washington "Pense-t-on que ce soit réellement un grand homme?! Sont-ce les armées commandées par Gates et Arnold et le détachement envoyé dans le Nord sous les ordres de Stark, ou bien l'armée que commande le général Washington en Pensylvanie, qui ont donné une tournure décisive au sort de la guerre?" Le pamphlet avait raison; ce n'est point Washington, qui a par ses exploits décidé du sort de la guerre; cela est vrai: aussi bien Washington lui-même n'avait pas de prétentions au titre de grand capitaine, et quand il se plaignait de l'injustice des attaques jalouses auxquelles il était parfois exposé, il ne manquait pas de rappeler que jamais "il ne s'était arrogé la réputation d'un génie militaire et d'un officier expérimenté."

Qu'a donc fait Washington pendant neuf années de commandement? Qu'a-t-il fait qui ait mérité d'immortaliser son nom? Il a fait quelque chose de plus difficile et de plus rare selon moi que de gagner des batailles; il a fait l'œuvre la plus grande qu'il soit donné à l'homme de faire ici-bas: il a fait un gouvernement.

Il y a des mots qui, à force d'être dits et répétés, semblent perdre leur grand et leur véritable sens. Le mot de gouvernement est de ce nombre. Comme on parle sans cesse de gouvernement, on croit que la fondation d'un [illegible] chose facile. Selon les uns, [illegible] c'est créer une administration. Or, quoi de plus simple que de créer une administration? On donne des places à ses amis; on a des bureaux et des cartons; on fait quelques règlemens; voilà, selon les uns ce que c'est que de fonder un gouvernement. Selon les autres, gens qui se donnent pour plus profonds, fonder un gouvernement, c'est faire une constitution. Or, quoi de plus simple encore que de faire une constitution? M. de Tracy racontait fort spirituellement un jour à la tribune qu'en 1792 quelqu'un écrivait à un de ses amis: "Je suis chargé de rédiger un projet de constitution; envoyez moi les lois de Numa et de Lycurgue." Et l'homme de M. de Tracy faisait sa constitution, réglant et organisant, selon sa fantaisie, assemblées, élections, tribunaux, etc., et croyant de bonne foi fonder un gouvernement.......

Les gouvernemens ne se font pas de cette façon expéditive et vulgaire. Entre les habitans du même territoire et du même climat, il y a des intérêts et des sentimens communs. Gouverner, c'est grouper ensemble ces intérêts et ces sentimens, c'est en faire un faisceau et un corps; gouverner, c'est unir, et l'art des hommes qui ont su fonder un gouvernement a été de discerner ces sentimens capables d'union et capables de devenir un principe de gouvernement, de les encourager, de les fortifier, de faire enfin prévaloir les causes de cohésion sur les causes de division et de morcellement. Tel a été, pendant neuf ans, le grand art de Washington. Pour bien comprendre ce qu'il a fait, il faut donc étudier dans sa vie et dans sa correspondance les causes de cohésion et les principes de gouvernement qui existaient à cette époque dans les colonies anglaises de l'Amérique; mais il faut surtout étudier les causes de division et les principes de morcellement qui existaient aussi entre ces diverses colonies; et quand on a fait cette étude, on s'étonne que Washington, avec de pareils élémens, ait pu faire un gouvernement.

Quand nous voyons en Amérique une Assemblée sous le titre de Congrès, nous croyons, trompés surtout par nos idées françaises, par notre goût et notre habitude d'unité, nous croyons qu'il y a là un gouvernement et un peuple. C'est une erreur. Le Congrès américain, chose singulière, décidait hardiment les grandes choses, et il n'osait pas décider les petites Il ne craignait pas de faire le souverain, il hésitait à faire l'administrateur; ainsi, il déclarait la guerre à l'Angleterre, il faisait alliance avec la France; il envoyait des ambassadeurs, il émettait du papier-monnaie, il empruntait au nom de l'Etat, il conférait au général en chef un pouvoir presque dictatorial, il exerçait enfin les droits les plus importans de la souveraineté; et ce même Congrès, quand il s'agissait de faire des recrues, d'établir des taxes, d'habiller et de nourrir les soldats qui étaient nus et affamés, de donner un ordre à un gouverneur, ce même Congrès avait des scrupules et des hésitations infinies; il n'ordonnait plus: il avertissait, il exhortait, il recommandait. D'où vient cette contradiction? Et comment le Congrès était-il à la fois si faible et si puissant? Tout s'explique d'un mot. Le Congrès s'empara aisément des droits de souveraineté que le gouvernement anglais exerçait dans les colonies, et personne ne songea en Amérique à lui contester ces droits, parce que personne ne les exerçait. Mais il ne put pas de même s'emparer des droits administratifs que la métropole avait laissés à ces colonies, parce que l'Amérique était habituée à l'exercice de ces droits. Le pouvoir que le Congrès prenait au roi d'Angleterre était de bonne prise, car personne ne s'en trouvait dépouillé; mais il ne pouvait pas toucher au pouvoir qu'avaient les Assemblées coloniales, parce que ce pouvoir avait des possesseurs en Amérique, et des possesseurs jaloux.

[illegible] cependant qu'est-ce qu'un gouvernement qui [illegible] secondé et servi par une administration? [illegible] tête qui ordonne et qui n'a point de [illegible] exécuter ses ordres? Cette faiblesse [illegible] Washington, parce [illegible] de l'impuis[illegible] [illegible] le Congrès [illegible] les Etats [illegible] Le Congrès [illegible] l'exercice [illegible] exercé d'abord [illegible] lui en reste à [illegible] Etats-Unis, l'esprit [illegible] fédéral; ainsi les [illegible] la confédération [illegible]

[illegible] peuple et un Etat. Ils étaient à se considérer comme des républiques indépendantes qui s'associaient pour résister à l'ennemi commun, plutôt que comme les provinces d'un grand pays.

Cette disposition d'esprit était conforme à l'origine des colonies anglaises. Semées çà et là sur la surface du pays, fondées à diverses époques, ayant chacune leur charte et leur gouvernement à part, l'unité leur répugnait. L'autorité centrale du Congrès leur paraissait une sorte d'usurpation: ils consentaient à obéir de temps en temps, et quand le péril pressait. Mais dès que le danger devenait moins grand, chacun retournait à ses habitudes, et dans le Congrès, composé de députés des Etats, chacun semblait préoccupé du soin d'empêcher les empiètemens du Congrès sur les droits des Etats, loin de chercher à étendre l'autorité de l'assemblée dont il était membre. L'esprit de localité étouffait l'esprit de corps. De là résultaient deux mauvaises choses dont Washington se plaint sans cesse dans sa correspondance. Les hommes distingués de chaque Etat, sentant qu'il n'y avait point de pouvoir véritable dans le Congrès, s'en dégoûtaient et s'en retiraient. Les hommes médiocres venaient les remplacer, et leur médiocrité ajoutait encore à la faiblesse du Congrès. Aucun pouvoir, en effet, aucun gouvernement ne peut se passer du concours des grands talens et des grands caractères; mais les pouvoirs qui ont le plus besoin de ce concours sont assurément ceux qui, comme le Congrès américain, n'ont qu'une autorité morale. Quand il y avait des hommes éminens dans son sein, le Congrès se faisait obéir même en ne donnant que des avis. Quand il n'avait plus que des hommes médiocres, il était désobéi même quand il donnait des ordres.

L'autre mal, c'était que ces hommes de talent retirés dans leurs Etats s'occupaient à les gouverner et à les administrer, sans s'inquiéter si les lois et les constitutions qu'ils faisaient, si les règlemens qu'ils rédigeaient étaient conformes aux intérêts généraux de la confédération américaine. De cette manière les diversités et les principes de division augmentaient au lieu de diminuer. Washington dans ses lettres s'élève souvent contre cette politique de localité. "Le travail que font les Etats en rédigeant individuellement des constitutions, en préparant des lois, en confiant leurs emplois à leurs hommes les plus habiles, n'aboutira pas à grand chose, si le grand ensemble est mal dirigé.... Il n'y a aucun avantage de maintenir les petites roues en bon état si on néglige la grande roue qui est le point d'appui et le premier moteur de toute la machine...." "Je ne puis m'empêcher, écrit-il en 1778, de déplorer cette politique fatale commune à un trop grand nombre d'Etats, et qui consiste à donner des places honorables et lucratives à leurs citoyens les plus habiles, avant que le grand intérêt national soit établi sur une base solide."

Ainsi, tandis que chacun semble, soit fatigue, soit intérêt, délaisser l'œuvre commune, tandis que les Etats désobéissent au Congrès, afin de constater leur vieille indépendance coloniale, tandis que les hommes éminens qui cherchent le pouvoir ou la fortune abandonnent peu à peu le Congrès, où il n'y a ni pouvoir à exercer, ni fortune à faire, et que le Congrès perd, par leur retraite, non pas le pouvoir qu'il n'avait jamais eu, mais l'ascendant qui vaut souvent mieux que le pouvoir; tandis que tout conspire à l'envi à la chute du pouvoir central, Washington seul s'efforce de le soutenir, de le relever, de le fortifier; et quand ce pouvoir central lui fait faute, c'est lui qui le remplace, pour ainsi dire, c'est lui qui se fait le centre de l'Amérique; c'est lui qui fait le gouvernement, et cela, sans le savoir et sans le dire, comme malgré lui et à son corps défendant, sous l'empire de la nécessité, et sous l'instinct de son génie: la nécessité et le génie, deux forces irrésistibles quand elles s'unissent, et qui firent l'autorité presque dictatoriale de Washington. Seulement dans Washington cette autorité dictatoriale, appuyée sur la nécessité et le génie, n'eut ni emportement, ni hauteur, ni tyrannie: elle fut calme et modérée, elle prit les allures de son caractère, la douceur et la fermeté. Dans Washington, le fer était taillé et peint en roseau.

Pourquoi Washington voulait il un gouvernement central? Et comment, quand le Congrès n'osait pas être un gouvernement, Washington prenait-il sur lui d'être lui-même un gouvernement?

Washington voulait un gouvernement central, non par opinion et par système politique; mais parce qu'étant général en chef de l'armée américaine, il sentait qu'il ne pouvait défendre le pays qu'à l'aide de forces réunies de tout le pays, et que cette réunion ne pouvait se faire qu'au moyen d'un gouvernement central. Voilà pourquoi il est grand partisan du pouvoir central, non par théorie, mais par besoin. Le théoricien du fédéralisme à cette époque, ce n'est pas Washington, c'est Hamilton, son aide de camp, et plus tard son ministre des finances, pendant sa présidence. Hamilton vise à faire de l'Amérique du nord une grande nation unie sous un gouvernement puissant et ferme. L'indépendance et l'isolement des colonies anglo-américaines répugne à son esprit; il a l'idée d'un Etat; il veut faire un corps de tous ces membres épars. Aussi tout ce qui est commun aux divers Etats, tout ce qui les lie et les enchaîne, tout ce qui serre le nœud de la confédération plait à Hamilton: voilà ce qu'il cherche à fortifier, et nous le verrons, quand il sera ministre des finances, proposer de reconnaître toutes les dettes contractées pendant la révolution et d'en faire une dette nationale, moins encore pour faire honneur à la probité de l'Amérique que pour la lier et l'unir par l'institution du crédit public. Voulant à toute force lui donner quelques chose à faire en commun, il lui donna à payer une dette commune. Cette dette, à ses yeux était un principe politique. Washington n'a point cette ferveur de l'esprit de parti; il est fédéraliste sans s'être fait du fédéralisme une théorie et une science. Je dirais même volontiers qu'il n'a pas grand mérite à être fédéraliste, car c'est lui-même, c'est sa personne qui est, pour ainsi dire, le principe du fédéralisme. Otez Washington, le fédéralisme en Amérique n'est plus qu'une fantaisie de publiciste. C'est Washington seul qui le rend possible c'est lui seul qui servant de pivot à toutes les opérations de la guerre, c'est-à-dire à la grande affaire commune du pays, entreprend avec une activité infatigable avec le Congrès, avec les assemblées d'Etat, avec les hommes éminens, avec les simples citoyens, devenu l'objet de l'attention universelle, sans l'avoir cherchée ménageant tout le monde, les corps et les individus, non par esprit d'intrigue, mais parce que chargé du salut du pays, il ne veut rien négliger pour accomplir ce salut, rien pas même le secours des passions, des préjugés qu'il méprise; c'est lui qui groupant autour de son commandement, et plus tard de sa présidence, la bienveillance de tous ses concitoyens, représente l'unité du pays, c'est lui qui crée le parti fédéraliste, en faisant croire que puisque l'Amérique s'est rencontrée dans son assentiment [illegible] homme, elle peut aussi se rencontrer dans [illegible]

La [illegible] Paris, la faiblesse du Congrès, la [illegible] des hommes éminens, voilà en Amérique dès le commencement, les causes de division; et d'isolement; voilà les obstacles à la fondation d'un gouvernement central.

Washington et la confiance qu'il inspire, l'armée et l'organisation de cette armée, la guerre et les efforts communs que le pays fait pour la soutenir, voilà les causes de cohésion, voilà les principes de gouvernement; et là encore que de difficultés, que d'entraves, que d'embarras, que de chances de mauvais succès! Il est intéressant de voir ce qu'il en a coûté à Washington de soins et de fatigues pour affermir la cohésion de tant d'élémens divers, pour organiser une armée, pour créer un gouvernement ou pour y suppléer, et combien de fois, étant près de désespérer de son œuvre, il ne s'est soutenu que par sa pieuse confiance en la justice de la Providence.

SAINT-MARC GIRARDIN.

BANQUET OFFERT A M. CHARLES GENOIS.
Les listes de souscription pour un dîner qui doit être offert à M. Charles Génois, ex-maire de cette ville, par les habitans de la Nouvelle-Orléans sans distinction de parti, sont déposées à la Bourse St. Louis et à celle des Négociants, dans la rue Royale.
18 mai.—

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. HENRI DUGUE, comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection.
26 av—60

DERNIÈRES DATES.

New York....mai	8	Liverpool....	avril 14
Boston....mai	8	Londres....	avril 14
Philadelphie....mai	9	Havre....	avril 12
Washington....mai	8	Paris....	avril 12
Baltimore....mai	9	Bordeaux....	avril 10
Charleston....mai	12	Madrid....	avril 1
Vera Cruz....avril	18	Cadix....	mars 2
Tampico....mai	1	Havane....	mai 7
Mexico....avril	10	Houston....	avril 21

COMMERCIAL.
MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 17 mai 1840.

Espèces	5½ @ 6½	pour cent prime.
Billets de Banque des E.U.	2 @ 3	do.
Notes de la Tresorerie	6 @ 6½	do.
Souverains	$4 12 @ $4 20.	
Doublons Espagnols	17 00 @ 17 25.	
do Mexicains	16 37 @ 16 62.	
Or Américain	6 @ 0	pour cent prime.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS
Navire Damascus, Bliss, Liverpool, S & J P Whitney
Niagara, Cole, do P Laidlaw
McLellan, Ryan, Gibraltar, A Capdevielle & co
Washington, Adams, Liverpool, S Heath & co
Barque Bashaw, Freeman, Marseilles, Stetson & Avery
Brick Balkane, Emery, N[illegible], S & J P Whitney
Cecilia, Watson, Boston, C Deake
Goel. Wave, Clark, Galveston, H Leach
Pequot, Mason, New York, J B Bailey
David Moss, Rowe, Pensacola, capit
Hope & Susan, Swain, Nantucket, J B Field
Navarro, Hopkins, Baltimore, L H Gale
Steamer New York, Wright, Galveston, Bogert & Hawthorn

ARRIVÉS.
Bateau de remorque Tennessean, Paulding, du Détour.
" " Tiger, Beebe, de la Passe N. E.
" " Shark, Martyn, do
Navire Archer, Marston, de Philadelphie.
Barque Zenobia, Kensington, de Boston.
Barque Hualco, Turber, de Boston.
Brick Aurora, Card, de St. Thomas.
Goel. Cumanche, Hoffman, de Matamoras
Goel. Caliao, Waterhouse, de New York.
Goel. Martha Ann, Watkins, de Covington.
Goel. Creole, Christian, de Biloxi.
Goel. Abigail & Eliza, Atkins, de la Mobile.
Pilot boat Falcon, Parker, de la Balize.
" Two Sons, Rogers, de la Passe S. O.
Steamer Creole, Walsh, des Natchitoches.
Clarksville, Irwin, de Nashville.
Robert Fulton, Hooper, de Baton Rouge.
Paragon, Bowman, de Louisville.
Ellen Douglass, Riley, de Vicksburg.
Bunker Hill, Wittlamore, de Vicksburg.
Houma, Corling, de Portsmouth.
A. Fuselier, Main, de St. Martinville.
Gen. Brown, Dunham, de Louisville.
Swallow, Anders, de Cincinnati.
Brilliant, Hart, du Bayou Sarah.
Colorado, Klein, de Vermillionville.
A. Porter, Dorsey, de St. Martinville.
Corsicana, Cox, de St Louis.
Norma, Haygard, des Opelousas.

MEMORANDA.
Expédié à Philadelphie pour ce port, 7 mai, brig Langdon Cheves, Bokee; barque Coosa, devant partir deux jours après pour do.
Expédié à Boston pour ce port, le 5 mai, brick Florida, Lowell.
Expédié à New York pour ce port, le 7 mai, brick Timoleon, Clark.
Expédié à Charleston pour ce port, le 11 mai, goel. Comet, Nichols.
Arrivé à Baltimore le 7 mai, brick Architect.
A Rio Janeiro pour ce port le 30 mars, brick Congress, Terry.
[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle-Orléans.—Pardevant moi William Young Lewis, notaire public, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté, conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le treize mars mil huit cent trente sept, les personnes ci-dessous nommées ont convenu qu'une compagnie ou société en commandite composée d'eux-mêmes et d'autres personnes qui pourront se joindre à elles ou s'associer avec elles, soit établie dans l'Etat de la Louisiane, sous le nom et la raison de l'Association des Pilotes du Mississipi."

Que les affaires de la dite compagnie seraient le pilotage des navires dans les différentes passes du fleuve Mississipi; qu'elle aurait des bateaux dits de pilote et autres; qu'elle porterait des secours aux navires naufragés ou échoués dans chacune des dites passes du fleuve ou à la mer; qu'elle posséderait des bateaux à vapeur et qu'elle remorquerait les navires pour monter et descendre le Mississipi.

Que le fond capital de la dite compagnie est fixé à la somme de quatre mille piastres, divisé en actions de cent piastres chacune, avec le privilége d'augmenter le dit capital jusqu'à la somme de soixante mille piastres, si les actionnaires le jugent convenable, payables de la manière suivante:

Un cinquième comptant, et la balance en billets des actionnaires, à l'ordre du président de la compagnie, payables un cinquième à la mi-juin de l'année mil huit cent quarante, un cinquième le neuf septembre de la même année, un cinquième le neuf décembre de la même année, et le cinquième le neuf mars mil huit cent quarante et un.

Que les personnes dont les noms suivent sont actionnaires de la dite Compagnie et ont droit au nombre d'actions qui est ci-dessous désigné à côté de leurs noms respectifs, savoir:

Joseph N. Batson, treize actions; James Groves, deux actions; William Andrews, trois actions; Charles Thompson, deux do; Samuel P. Scott, trois do; Joseph Rogers, deux do; Henry J. Whitney, trois do; James Morgan, deux do; Hartwell Walker, deux do; Joshua H. Riddle, trois do; James G. Malcolm, deux do; John Sweeten, trois do.

Que la dite société entrera en opération le neuf mai mil huit cent quarante, et expirera le neuf mai mil huit cent quarante quatre. Que trois directeurs pris parmi les actionnaires seront nommés pour diriger les affaires de la dite compagnie.

Que les dits directeurs éliront parmi eux un président, qui remplira *ex officio* les fonctions de secrétaire et de trésorier; et il sera de son devoir de faire exécuter les ordres du bureau des directeurs; de recevoir des personnes nommées à cet effet ou autres toutes sommes dues à la compagnie, de garder et de payer ces mêmes sommes ou d'autres, ainsi qu'il peut en être requis de temps en temps par le dit bureau; de signer touts billets ou obligations, d'accepter au nom de la dite compagnie tous actes de vente, hypothèques, transferts et autres quand il sera autorisé à le faire par le bureau des directeurs.

Il tiendra également les livres de la compagnie d'une manière régulière, correcte et claire, et donnera caution à la satisfaction du bureau des directeurs pour la somme de trois mille piastres, comme garantie du parfait accomplissement de ses devoirs et comme sûreté des dépôts qui lui seront confiés et recevra pour ses services telle rémunération payable par trimestre que désignera le bureau des Directeurs. Et le dit président fournira chaque mois au bureau des directeurs un état des affaires de la Compagnie contenant le détail des recettes et des dépenses.

Que le tems de service des directeurs sera de quatre mois de calendrier.

Qu'à l'expiration de la société, les affaires de la compagnie seront closes et liquidées par trois commissaires pris parmi les actionnaires et qui seront nommés par eux, à moins que la majorité des actionnaires demande que les affaires soient continuées.

Que les dits commissaires auront le droit de passer tous actes et de faire toutes démarches pour amener une liquidation finale et un règlement des affaires de la société.

Que les dividendes des bénéfices de la compagnie seront déclarés tous les quatre mois.

Qu'un Etat des affaires de la Compagnie sera présenté chaque trimestre aux actionnaires par le bureau des directeurs.

Qu'une assemblée générale des actionnaires pourra être convoquée en tout temps, en en informant le président par écrit et en lui désignant l'objet pour lequel on demande à convoquer une assemblée: mais il faudra que cette demande soit faite par cinq actionnaires au moins, possédant entr'eux au moins quinze actions du fond capital. Et cette demande ainsi faite, il sera du devoir du président de convoquer une assemblée générale des actionnaires dans les dix jours qui suivront la réception de la dite demande; et l'assemblée ainsi convoquée aura le droit, pourvu que la majorité des actions y soit représentée, de nommer de nouveaux officiers et de prendre telles autres mesures qu'elle jugera convenables.

Que toute place vacante sera remplie par la majorité du bureau des directeurs jusqu'à l'élection.

Que personne ne sera nommé directeur à moins qu'il n'ait en son nom au moins deux actions du fond capital de la Compagnie.

Qu'à chaque élection, chaque action du fond capital appartenant à un individu, à une société ou à une corporation donnera droit à une voix; dans toutes les élections les votes pourront être donnés soit personnellement, soit par procuration.

Que le bureau des directeurs aura le droit de faire tels règlements qu'il jugera nécessaires pour se régir lui-même, pour diriger les affaires de la société, ses officiers et employés; d'amender de modifier ou d'annuler les dits règlements ainsi qu'il le jugera convenable dans l'intérêt de la Compagnie, pourvu qu'il ne manque à aucune des dispositions des dits règlements.

Que les trois élections annuelles des directeurs auront lieu les troisièmes lundis de mai, de septembre et de janvier de chaque année, et qu'avis de chaque élection sera donné pendant au moins cinq jours avant l'élection dans deux gazettes publiques, et que le scrutin sera ouvert de midi à trois heures P. M., sous la surveillance de trois commissaires nommés par le bureau des directeurs et pris parmi les actionnaires.

Que dans le cas où il n'y aurait pas d'élection le jour désigné, les directeurs alors en fonction continueront à les remplir jusqu'à ce qu'une nouvelle direction soit formée.

Que l'ancienne direction remettra à la nouvelle direction tous les livres, papiers, tout l'argent et les effets et tous autres objets appartenant à la Compagnie.

Qu'il sera tenu un registre ou des registres reliés, ainsi que le veut la loi, de toutes les séances du bureau des directeurs, lesquels livres pourront être examinés en tout temps par les actionnaires et chacun d'eux.

Que les actions ne seront transférables qu'à l'office du président de la Compagnie, soit par procuration soit en personne.

Que tous les certificats d'actions seront signés par le président et un membre du bureau, qui signera comme secrétaire.

Et les personnes ci-dessus nommées ont, pour confirmer les stipulations et les conventions sus-relatées, ordonné, fixé et établi les articles de société par commandite qui précèdent, pour les objets ci-dessus mentionnés, et à cet effet elles ont signé leurs noms respectifs.

Fait et passé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le neuf mai mil huit cent quarante, en présence de William T. Lewis et Charles A. Rousselin, tous les deux de cette ville, témoins qui ont également signé leurs noms avec les dites parties et moi le notaire soussigné.

(Signé) Joseph N. Batson, James Groves, Charles Thompson, Joseph Rogers, James Morgan, William Andrews, Henry J. Whitney, Joshua H. Riddle, James G. Malcolm, Hartwell Walker, John Sweeten, Saml. P. Scott.
William T. Lewis—C. A. Rousselin—W. Y. Lewis, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie conforme à l'original enregistré dans mes minutes.
[L. S.] En foi de quoi je certifie les présentes sous ma signature et le sceau de mon étude, à la Nouvelle-Orléans, ce 12 mai 1840.
18 mai— W. Y. LEWIS, notaire public.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE.—[illegible] G. MILTENBERGER, Caissier pro. tem

MAGASIN DE MODES ET NOUVEAUTÉS.
Rue Royale, No. 164, entre St. Louis et Conti.
MLLE. BEAUVALET, a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville qu'elle vient de recevoir un bel assortiment de *Capotes* grises et autres, dans le prix de $3 et $6, ainsi que beaucoup de shalls en filets et autres nouveautés.
18 mai—2.

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe extra No. 35.
9—71—19—30—46—44—1—49—76—18—36—7—54—26
TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hôtel.

Gros Lot	$12,000
Un Lot de	4,000
Un Lot de	2,000
Un Lot de	1,500
20 Lots de $400	10,000

Billets, $4 00—coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
18 mai D. S. GREGORY & Co. 25, rue du Canal

PERDU—Samedi dans l'après-midi, entre les rues Conti et du Camp, un billet tiré par F. Ferret, à l'ordre de Chs. Green, de la somme de $1,200, payable en novembre prochain. La personne qui l'a trouvé rendra un service en le laissant au No. 26, rue du Camp. 18 mai—3

CHAUX DU NORD, ciment romain, plâtre de Paris, bois de chauffage, charbon, bois de pin, merrine, bardeaux, coquilles, sables, &c. &c. à vendre par CHAUCHON & LEROY, 18 mai Vieux Bassin encoignure St. Claude.

RESIDENCES D'ETE, A VENDRE.
TROIS belles propriétés très agréables, sises à la Passe Christiane, faisant face au Golfe du Mexique, à la proximité des Quais et dans le voisinage les plus recherchés pour l'agrément et la commodité des familles qui, surtout, recherchent les bains de mer.
La première est on ne peut mieux améliorée, ayant une très jolie maison de quatre pièces et galerie avec plusieurs bâtisses dans la cour, un joli jardin de fleurs sur le devant et un beau verger de pêchers, pruniers et figuiers, le tout en plein rapport et dont ses fruits sont de qualités rares, et à cent pas de la porte, une source d'une eau claire et limpide.
La 2ème est une petite maison de deux pièces et galerie, cuisine et chambre à domestique, ayant aussi un joli jardin et plusieurs arbres fruitiers.
La 3ème est attenant à la 1ère, ayant aussi plusieurs bâtisses très logeables. Ces trois propriétés sont très bien entourées et en bon état. Pour plus amples renseignemens s'adresser au no. 86, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti. 18 mai—6

PROPRIETES DE VALEUR A VENDRE.
La propriété située à l'encoignure sud-ouest des rues Royale et Bienville, maintenant occupée par la Banque des Négociants. Cette propriété a 100 pieds sur la rue Royale, et 40 pieds sur la rue Bienville, mesure française.
Pour les conditions, s'adresser à la Banque de Cité.
16 mai—1m.

FARINE—200 barils farine superfine, à vendre par 18 mai ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.
JAMBONS—80 barriques de l'Ouest, à vendre par 18 mai BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
BLÉ—100 sacs, à vendre par 18 mai R. GRONING & CO.
VELOURS—A vendre par CLASON & VLES, 18 mai 44, rue de Chartres, au premier.
BATISTE FINE—A vendre par CLASON & VLES, 18 mai 44, rue de Chartres, au premier.
PORC ET LARD—30 boucauts porc fumé prime et 60 barils prime, à vendre par 18 mai R. GRONING & CO.
MOUSSELINE imprimée et blanche, à vendre par CLASON & VLES, 16 mai 44, rue de Chartres, au premier.
JACONATS imprimés et blancs, à vendre par CLASON & VLES, 16 mai 44, rue de Chartres, au premier.
POIVRE—350 sacs poivre noir Sumatra, d'importation récente, en magasin et à vendre par 16 mai BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
CAFÉ—100 sacs café fin vert, de Cuba, en débarquement de la goélette Atlantic, à vendre par 16 mai BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
MAIS—300 sacs, en débarquement et à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO., 16 mai 64, rue du Camp.
FARINE—370 barils farine, à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co. 16 mai 87, rue Tchoupitoulas.
WHISKEY—60 barils, à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co. 16 mai 87, rue Tchoupitoulas.
RIZ—40 tierçons riz frais, venant d'arriver par le brick Chapman, de Charleston, à vendre par 16 mai BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.
WHISKEY—126 barils whiskey rectifié, en débarquement du Houma, à vendre par 16 mai ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.
BAS—de soie et de coton, demi-bas dito, à vendre par CLASON & VLES, 16 mai 44, rue de Chartres, au premier.
INDIENNES FINES—A vendre par CLASON & VLES, 16 mai 44, rue de Chartres, au premier.
GRAISSE, PORC, BŒUF, &c.—400 barils graisse, 300 barils porc de différentes descriptions, 150 demi barils bœuf mess et M.O., à vendre par ADAMS, HARTWELL & CO., 16 mai 36, rue Poydras.
TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—[illegible] pièces et 126 rouleaux, à vendre par ADAMS, HARTWELL & CO., 16 mai 36, rue Poydras.
ETOFFES DE PARIS—[illegible] WM. C. TOMPKINS & CO., [illegible] rue du Camp.
ESPRIT DE TEREBENTHINE—[illegible] WM. C. TOMPKINS & CO., 64, rue du Camp.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour du Commerce—John Martenstein contre Susan Green Martin, veuve de feu William Boyd, et al.—No. 333—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mercredi, le 3 Juin prochain, à une heure de relevée:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges, &c. qui y appartiennent, situé dans le faubourg des Religieuses dans la dite paroisse de Jefferson et désigné par le No. 2 dans le carré No. 7, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, daté du 19 mai 1831, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, le dit lot mesure cinquante-sept pieds face à la rue Ste Marie, sur cent quatorze pieds de profondeur entre des lignes parallèles, mesure française.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire, de fournir son obligation à un an, avec une caution solidaire, bonne et solvable, hypothèque spéciale et intérêt de cinq pour cent, jusqu'à parfait paiement.
18 mai MANUEL J. GARCIA, shérif.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour du Premier District—No. 19,962—C. B. Dufau contre John S. Walton—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette,

MERCREDI, le 3 Juin prochain,

à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante:

UN CERTAIN LOT DE TERRE,

situé dans le faubourg Lafayette, dans la Paroisse de Jefferson, désigné sur le plan original du dit faubourg dressé par Joseph Pilié, arpenteur, le 2 mars 1824, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public à la Nouvelle-Orléans: le dit lot ayant soixante pieds face à la rue Rousseau, entre les rues Joséphine et le Cours Parris ou rue Jackson, sur cent quarante neuf pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot numéro quatre-vingt quatre, à la ligne supérieure par le lot numéro 86, et dans la profondeur par le lot numéro un, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, &c.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire, de fournir une obligation à un an, avec une caution solidaire, bonne et solvable, hypothèque spéciale, et intérêt de dix pour cent, jusqu'à parfait paiement.
18 mai MANUEL J. GARCIA, Shérif.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour du Commerce—Duesau de la Croix contre B. Rodrigues & Co.—No. 979—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Commerce de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 3 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété suivante, savoir:

TROIS LOTS DE TERRE,

situés dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, désignés par le numéro un dans le carré borné par les rues Jersey, Sixième, Chippewa et Septième, et par les numéros 9 et 16 dans le carré, borné par les rues Chippewa, Sixième, Fulton et Septième, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, daté du 6 mars 1835, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, ayant mesure américaine, comme suit, savoir: le lot numéro un, formant l'encoignure des rues Jersey et Sixième, ayant trente cinq pieds face à la première sur cent trente pieds face à la dernière; le lot numéro 9, ayant trente huit pieds face à la rue Septième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et le lot numéro 16, ayant 38 pieds face à la rue Sixième, sur 125 pieds de profondeur, contigu au lot numéro 9 dans la profondeur.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété ci-dessus sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an, avec une caution solidaire, bonne et solvable, hypothèque spéciale et intérêt de cinq pour cent jusqu'à parfait paiement.
18 mai M. J. GARCIA, shérif.

VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour du Premier District—Pierre Debuys contre Félix Conoly—No. 18328.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette,

Mercredi, le 3 juin prochain,

à une heure de relevée, aux frais et risques de Félix Conolly, l'acquéreur à la dernière vente qui a négligé et refusé de remplir les conditions de la vente, la propriété hypothéquée suivante, savoir:

QUATRE LOTS DE TERRE,

siués au faubourg Delassize, dans la paroisse de Jefferson, désignés sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la Paroisse de Jefferson, en date du vingt-six avril 1836, et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire public, à la Nouvelle Orléans, par les numéros un, deux, trois et quatre, du carré numéro quatre. Le lot numéro un, mesure trente pieds neuf pouces face à la rue Fulton, soixante et dix-huit pieds, huit pouces sur la ligne qui le sépare du lot no. deux. Le dit lot numéro deux, est contigu au premier, et mesure trente pieds neuf pouces face à la rue Fulton, quatre vingt trois pieds cinq pouces, sur la ligne qui le sépare du dit lot numéro un, et quatre-vingt huit pieds deux pouces de l'autre côté, et face à la rue Pleasant. Le lot numéro trois, mesure trente pieds sept pouces face à la rue Chippewa, soixante et dix huit pieds, huit pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mr. Delachaise, et quatre-vingt trois pieds cinq pouces, sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, et le dit lot numéro quatre mesure trente pieds, sept pouces face à la dite rue Chippewa, soixante trois pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du dit numéro trois, et quatre-vingt huit pieds deux pouces de l'autre côté, et face à la dite rue Pleasant.

[illegible] Lots de Terre situés dans le faubourg Delassize [illegible] désignés sur le dit plan par les numéros un, deux, trois et quatre, du carré no. cinq.

Le lot numéro un, mesure trente pieds sept pouces face à la rue Chippewa, cent trente trois pieds six pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mr. Delachaise, cent vingt neuf pieds, dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux; et trente pieds de largeur dans la profondeur. Le dit no. deux, mesure trente pieds sept pouces face à dite rue Chippewa, cent vingt-neuf pieds, dix pouces sur la ligne qui le sépare du dit lot numéro un, et cent vingt six pieds deux pouces de l'autre côté et face à la rue Pleasant, et trente pieds de largeur dans la profondeur; et les dits lots numéros trois et quatre se suivent et mesurent chaque soixante et quinze pieds face à la rue Pleasant, sur soixante pieds de profondeur; le tout mesure anglaise.

Ceci étant la seconde et dernière criée, la propriété ci-dessus sera adjugée au plus haut offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire, de fournir son obligation, à un an avec une caution solidaire, bonne et solvable, hypothèque spéciale, et intérêt de dix pour cent jusqu'à parfait paiement.
18 mai M. J. GARCIA, shériff.

TOILE et Cordes d'emballage—500 pièces de 44 pouces du Kentucky, et 50 balles cordes de chanvre, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 18 mai 63, rue Gravier.

ARDOISES des manufactures anglaises et allemandes, pour les écoles, les comptoirs, à vendre par NORMAN STEEL & Co. 14, Camp.
☞ Ainsi qu'un bel assortiment de tablettes en porcelaine, encadrées dans du maroquin et du bois. 18 mai

VOLTIGEURS ATTENTION!
D'après une délibération du comité de ce jour 17 mai 1840, la Compagnie se réunira jeudi prochain, 21 du courant à 6 heures et demie du soir, chez M. Legay, encoignure des rues Bourbon et Orléans:
Pour nommer un sergent major et pour différentes autres choses importantes.
Tenue en bourgeois. Par ordre du capitaine,
Le sergent major, pro tempore,
18 mai BALLAND.

AVIS.
HOTEL D'ELKINS, FORT DU BAYOU ST.-JEAN,
Au Vieux Chemin du Lac.
LES soussignés ont l'honneur d'informer respectueusement les Messieurs et Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'ils feront l'ouverture de leur établissement Dimanche prochain, 17 du courant; il y aura table d'hôte tous les dimanches à 2 heures—Prix $1 50.
Des appartements seront à la disposition des personnes qui désireront passer la saison ou seulement quelques jours à la campagne.
13 mai—5 BINET.

AVIS.
LE mandat que j'avais confié à M. A. Segaux, avocat à la Nouvelle-Orléans, étant expiré, et n'étant pas renouvellé, c'est à moi directement que toutes les réclamations devront être adressées. Je déclare ici remercier publiquement M. Segaux, de ses soins et avoir toujours été satisfait de son administration. A. VARNEY,
18 mai—3t Paroisse St. Jacques.

MAGASIN DE GRAINES DE LA LOUISIANE
No. 126, rue du Canal, près la rue Dauphine. Les soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont en main un grand assortiment de graines de jardinage de toute description, venant de M. Thorburn à New-York. Aussi, graines de trèfle rouges et blanches, graines d'oiseaux mixte, instrumens aratoires, livres de jardinage et pour la culture des soie, arbres fruitiers, plantes, morus multicaulis, etc. Ils prennent aussi la liberté d'informer qu'ils ont reçu un ouvrage sur l'agriculture pour ce climat, adapté à la culture d'un jardin, et ils appellent l'attention des jardiniers et autres à leur assortiment de graines. La qualité supérieure de leurs articles rencontrera l'approbation de ceux qui en font usage.
PH. PRINGLE.
N. B.—Récemment reçu de New-York un joli assortiment de bulbes de fleurs allemandes, racines et dahlias doubles; aussi, une grande variété de pois et haricots. Les bulbes sont de première qualité. Aussi quelques belles têtes d'oignons. 16—6m

POLLARD & GREEN, rue de Chartres, No. 29, negocians en gros et en détail de peignes en écaille, de cornes du Brésil et ivoire de tous genres, brosses de toutes sortes eau de cologne, eau de Floride, de lavendre et de roses, extraits assortis, savoir: de fantaisie pour la barbe, de toilette, restaurateurs de cheveux de toutes descriptions, poudre de toilette, de en boites, canifs et couteaux de poche rasoirs, ciseaux, cuirs à rasoir, boites pour la barbe, capsules à percussion simples et rayées, aiguilles et épingles hameçons et lignes de pêche, papier à lettre et autres, rayé et simple, cartes à jouer de toutes sortes, encre bleue, de rouge et do. noire, cire à cacheter, pain à cacheter, étoffes à envelopper, porte feuilles, assortiment d'articles de joaillerie, binocles, bretelles, boutons de nacre, do. de [illegible] boites à priser, argenterie allemande et plaquée, cuillers, thé, cirage, briquets phosphoriques, et une quantité d'autres articles de fantaisie qu'il serait trop long de désigner, qui sont offertes à des prix fort réduits pour [illegible] comptant ou de bons billets. Les acheteurs sont priés de venir examiner ces marchandises. 16av.

AVIS.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de marchandises confectionnées, telles que: chemises, habits de mérinos, de guingham et de coutil, blouses, pantalons de mérinos, de coutil, gilets de cassimir et en soie, bretelles, etc. [illegible] à des prix modérés.
14 avril MEINEKE, DELERY & Co. 29 Chartres

MORUES, HUILE D'OLIVE, VINAIGRE.
[illegible] morues [illegible] Georges
[illegible] paniers huile d'Olive,
[illegible] barils vinaigre.
[illegible] paniers, Patates, à vendre en gros et en détail par
[illegible] B. LATAPIE, No. 76, Vieille Levée.

PAPIER, NANKIN, ESPRIT, &c.—A vendre, à bon marché [illegible]

POUR VERA CRUZ—Le steamer anglais ARGYLE, marqué A 1, capitaine Miller, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira mercredi prochain. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co, 18 mai 80, rue de la Douane.

POUR SAINT-MARTINVILLE, et tous les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur neuf A. FUSELIER, capitaine Willis, partira pour les lieux susdits mardi, 19 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 19 mai 24, rue St. Louis.

POUR LOUISVILLE et tous les lieux intermédiaires—Le beau bateau à vapeur SWALLOW, neuf, capitaine Anders, partira pour les lieux susdits Mardi, 19 courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Poydras, ou à 18 mai H. L. LAWRENCE, 92, Nouvelle-Levée.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier APALACHICOLA, nouvellement doublé en cuivre, capitaine Gustavus Schneictaw, partira positivement Mardi 19 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co 18 mai 19, rue Toulouse.

POUR BORDEAUX—Le beau navire de première classe LYDIE, capitaine Mathes, partira le 25 courant fixe. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord, ou à BOUTIN, GALLY & Co. 16 mai rue Toulouse.

DEMANDE DE FRET—On a besoin d'un chargement de pont pour une goëlette en destination pour Hartford, Connecticut. S'adresser à JOHN A. MERRITT, 16 mai 63, rue du Camp.

A VENDRE—Le brick Danois, ADELA, du port de 12 à 1400 barils, ayant été entièrement réparé et étant prêt à recevoir son chargement. S'adresser à (16 mai) JOHN CROSBY, 38, Camp.

POUR HARTFORD, (CONNEC.)—La goëlette CLORINDA, partira sous peu. Pour balance de chargement ou passage, s'adresser à 16 mai JOHN A. MERRITT, 63, Camp.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière, DORIC, capt. Rantiford, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira le 20 du courant. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Jefferson, ou à J. ROBERT & Co. 15 mai 47, rue Bienville.

POUR BORDEAUX—Le joli navire LE TALMA, capitaine J. Cayol, partira pour cette destination, le 30 du courant fixe, par engagement. S'adresser pour fret de 150 balles coton et passage, au capitaine à bord en face de la rue de l'Hôpital ou à 14 mai R. A. LEFEBVRE & Co. 10 Toulouse.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier APALACHICOLA, nouvellement doublé en cuivre, capitaine Gustavus Schneidaw, partira sous peu. Il peut prendre cent balles de coton sur le pont et recevoir convenablement des passagers. S'adresser à 9 mai A. CAPDEVIELLE & CO., 19, rue Toulouse.

POUR LA HAVANE—La goëlette paquebot FRANCIS-AMY, capitaine Ashby, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 14 mai R. GRONING & Co.

DEMANDE—On désire acheter une goëlette, d'une marche supérieure, jaugeant de 80 à 100 tonneaux, et ayant une chambre pour passagers: s'adresser à Mr. Buisson, au coin de la rue Ste.-Anne et la rue Bourbon, chez Mme. Cicquel. 9 mai—6

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires du steamer anglais ARGYLE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. 16 mai

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du brick paquebot COGNAC, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. 15 mai KOHN, DARON & CO.

TIVOLI LOUISIANAIS.
Situé sur le Chemin du Bayou.
M. COBINI a l'honneur d'annoncer au public qu'il donnera chez M. Hardouin, au jardin du Tivoli Louisianais, tous les Dimanches, Lundi et Mercredi de chaque semaines, des BALS PUBLICS, qui commenceront à 6 heures précises pour finir à 11 heures.
Le Bureau sera ouvert à 4 heures 3/4; les portes à 5.
Les personnes qui se trouveront dans le jardin à l'ouverture du bureau seront priées d'y passer pour prendre et payer leur carte d'entrée.
Prix d'entrée par personne ... 25 cents.
Les enfans au-dessous de 10 ans ne paieront que moitié.
Prix de la contredanse et la Walse: Par cavalier 12 1-2 cents.
Par ordre—Toutes les personnes qui entreront avec des cannes, parapluies, ombrelles, &c., seront tenues de les déposer en entrant à la porte moyennant une rétribution de 6 1-4 cents.
L'établissement sera constamment pourvu de glaces, sorbets, &c. 24 av

PERDU OU VOLE—Une Malle noire d'une dimension ordinaire, marquée Frisby F. Chew Benton, Miss. a été prise par quelque passager en quittant le steamer Caroline, de la Mobile, ou a été volée au moment où elle a été mise au dépôt du chemin de fer. Elle contenait des habillements et quelques pièces d'étoffes neuves; tout renseignement donné à cet égard sera reçu avec reconnaissance et une récompense libérale sera donnée à quiconque retrouvera la dite malle. 16 mai—3 MAUNSEL WHITE & Co.

AVIS—Les acheteurs de propriétés à la vente faite le 31 mars dernier par le syndic de Cornelius Hurst, sont prévenus que les titres sont prêts à être signés; et ils sont instamment priés de se présenter à l'étude de Edward Barnett, notaire public, et de se conformer à l'adjudication. 16 mai—5

MUSIQUE NOUVELLE—Reçu tout dernièrement un grand assortiment de tout ce qu'il y a à la vogue ici et qui a trouvé du succès prodigieux en Europe. Aussi des cordes à violoncelle et à violon, de Naples. F. ZAMBELLI, 16 m—2 197, rue Royale, près d'Orléans.

PEINTURES, COULEURS A L'EAU, &c.—Un assortiment général de couleurs en boites et barillets, de Londres, à vendre au No. 14 de la rue du Camp. 16 mai

CUISINIÈRE A VENDRE—Une cuisinière excellente qui parle anglais et français, sera vendue à des conditions avantageuses. Le propriétaire actuel n'ayant pas d'emploi pour elle.
S'adresser rue Bourbon no. 107. 16 mai—2

M. L. Dawson & Co. contre Galabert. Cour de Circuit des Etats Unis, District Oriental de la Louisiane No. 688.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis [illegible] j'exposerai en vente publique à la Bourse de [illegible] entre Chartres et Royale, samedi 13 juin [illegible] de terre situé dans la 2me municipalité [illegible] Marigny, mesurant du pied français, 20 pieds face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur [illegible] No. 202, renfermé par les rues de l'Union, Françoise [illegible] Urquhart, ensemble les améliorations qui se trouvent sur le dit lot de terre, ainsi qu'une machine à distiller pour satisfaire le jugement rendu de la dite affaire.
Conditions comptant.
Bureau du Marshal, Nelle Orleans, 11 mai 1840.
16 mai—25 M. MARIGNY, Marshal des E. U.

D. T. Walden contre Edward Livingston et autres. Cour de Circuit des Etats Unis District Oriental de la Louisiane. No. 676.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats Unis, j'exposerai en vente publique à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre Chartres et Royale, samedi 13 juin 1840, à midi, un certain lot de terre et les améliorations, situé dans la 2me municipalité, mesurant 20 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue de la Nouvelle Levée, 19 pieds 10 pouces et 4 lignes à la rue Tchoupitoulas, 73 pieds 9 pouces et 6 lignes d'un côté et 78 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la limite Sud, le tout mesure américaine, pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.
Conditions comptant.
Bureau du Marshall, le 11 mai 1840.
16 mai—25 M. MARIGNY, Marshal des E. U.

TRAITES sur New-York, à courte ou à longue vue, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 12 mai
SUCRE DE LA HAVANE, et 150 milliers de cigares de la marque "Camino", récemment reçus, à vendre par 12 mai CUCULLU LAPEYRE & Co.
LARD—19 barils jambons et épaules à vendre par 16 m C. S. HARRISON & Co., 24, Poydras.
BLANC DE PLOMB—200 barillets à vendre par 16 m C. S. HARRISON & Co., 24, Poydras.
CLOUS—200 barils à vendre par 16 m C. S. HARRISON & Co., 24 Poydras.
TRAITES SUR NEW-YORK à vendre par 16 m SCHMIDT & Co., 88, Bienville
TRAITES SUR PHILADELPHIE à vendre par 16 mai SCHMIDT & Co., 88, Bienville
MAIS—5000 boisseaux mais, 500 do. avoine, à vendre par 16 m W. S. BROWN, 26, Gravier.
RIZ—40 tierçons qualité supérieure à vendre par 16 m J. A. BARELLI & Co., 61, Commune.
SACS EN PITRE—54 balles à vendre par 16 m J. A. BARELLI & Co., 61, Commune.
RUM—40 barils et 15 poinçons à vendre par 16 m J. A. BARELLI & Co., 61, Commune.
MANTAS—50 balles à vendre par 16 m J. A. BARELLI & Co., 61, Commune.
THE POUCHON—20 1/2 coffres, à vendre par 16 mai N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.
NOIX muscades—26 barils de J. O. à vendre par 16 mai N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.
CHANGE sur New York, à vendre par 16 mai R. GRONING & Co.
TOILE DE DUNDEE—2 balles, en magasin et à vendre par 16 mai R. GRONING & Co
RIZ—250 tierçons, en magasin et à vendre par 16 mai WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.
PIERRES A PAVER—4 tonneaux, à vendre par 16 mai JOHN CROSBY, 38, Camp.
MAIS—400 sacs mais, en magasin et à vendre par 16 mai WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp.
PAPIER à envelopper—400 rames à vendre par 15 m DAVIS & HOBART, 16, Douane.
TRAITES sur Londres, à vendre par 15 mai AUGTE. MOLIER, 85, rue St. Louis.
CAFE—4000 sacs de Laguayra, en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co.
BLE—470 boisseaux en magasin et à vendre par 15 mai STETSON & AVERY, 88, rue Gravier.
CORDAGES DE MANILLE bien assortis à vendre par 15 mai STETSON & AVERY, 88, rue Gravier
BILLETS de Banque du Tennessee à vendre par 15 m STETSON & AVERY, 88, Gravier.
CAFÉ—800 sacs café Havane vert prime, à vendre par 15 mai R. GRONING & CO.
25 DEMI coffres thé noir, à vendre par 15 mai R. GRONING & CO.
PORC PRIME—50 barils porc tendre, à vendre par 15 mai R. GRONING & CO.
BŒUF mess, M. O. prime en barils et 1/2 barils, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38 Nlle. Levée.
FARINE—400 barils farine superfine et 100 barils farine, à vendre par MAHARD & BROTHER, 38 Nlle. Levée
TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par 15 mai ISAAC BRIDGE & Co. 124, rue des Magasins.

AVIS AUX FAMILLES—On trouvera au magasin, de détail du soussigné, du vin de Bordeaux en bouteilles à raison de quatre escalins le gallon, la même vin qu'il vend $26 la barrique. B. POUVERIN, Encoignure Royale et Dumaine 14 mai—20

BLE—360 sacs et 629 barils en débarquement du steamer Alton, à vendre par JOHN A. MERRITT, 16 a 63, rue du Camp.

LES soussignés ont reçu par le brick Orient et le navire Oscar, tous les deux de Bordeaux, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre:
10 1/2 pipes eau de vie de cognac de Champagne de 1821 de la marque bien connue de Maglory,
150 1/2 pipes eau de vie de cognac d'une preuve de la marque de Dussaut Jr,
5 caisses papier à lettre doré sur tranche,
100 caisses vin rouge,
35 barriques vin rouge (St. Estephe,)
Plus un ancien assortiment de vin de St. Sauveur, Leoville, Chateaux Margaux et Pauillac en barriques et en caisses; vin blanc de Sauterne en barils et en caisses, etc.
20 avril BOUTIN, GALLY & Co.

MAGASINAGE—Esclaves—Du sel, des vins, marchandises sèches et de tout genre reçu en magasinage. Fera aussi la vente par commission, si le propriétaire le désire, le magasin étant parfaitement placé et bien achalandé.
A vendre à des conditions favorables, pour cause de départ, un griffe, âgé de 23 ans, parfait cuisinier et bon domestique de maison, excellent sujet et pleinement garanti, s'adresser à
17 av—2m WM. BERGER, 19 St. Louis.

NOURRICE—On demande une place pour une nourrice qui peut fournir d'excellentes recommandations. S'adresser à James Donovan rue St. Jérome entre Poydras et Perdido, près de l'Hopital de Charité.

AVIS—Un jeune homme qui est parfaitement bien connu dans cette ville, où il réside depuis huit années demande une place dans une bonne maison. Il pourra donner les meilleures recommandations, en s'adressant à M. A. au bureau de ce journal.

A VENDRE—Une propriété située à la Passe Christiane, [illegible]

VENTES A L'ENCAN
ESCLAVES! ESCLAVES!
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, mercredi le 20 mai courant, à l'Arcade Banks, à midi, les ESCLAVES de valeur suivants, en grande partie esclaves de champ, savoir:
Lot 1—Joe, âgé de 30 ans, nègre de champ.
" 2—Eliza, âgée de 22 ans; son enfant William, âgé de 4 ans.
" 3—Charles, âgé de 14 ans, nègre de champ,
" 4—Captain, " 18 ans, imbécile.
" 5—Fischer, " 19 ans, nègre de champ.
" 6 { Young Cesar, âgé de 22 ans, nègre de champ; Hannah, " 24 ans, do. do.; Sarah, " 10 ans, et Jim, 1 ans.
" 7 { Cesar, " 40 ans, nègre de champ. Silvey, " 40 ans, do. do. Jack, " 40 ans,
" 8 { Morning, " 40 ans, John, 8 ans; Adelphia, 6 ans, et Mary, 2 ans.
" 9—Eve, âgée de 30 ans, négresse de champ.
" 10 { Andy, âgé de 26 ans, do. do. Nelly, " 24 ans, do. do. Patsey, " 6 ans.
" 11—Emily, " 22 ans, négresse de champ
" 12—Willouby et Jenny—vieux.
" 13 { Charles, âgé de 46 ans, nègre de champ Malinda, " 35 ans, do. do. Son enfant Zachariah, âgé d'un an.
" 14 { Luke, âgé de 50 ans, nègre de champ. Nelly, " 36 ans, do. do. et Nancy, " 7 ans.
" 15 { Henry, âgé de 22 ans, nègre de champ Jenny, " 20 ans, do. do. et son enfant Ellie.
" 16 { Armstead, âgé de 46 ans, forgeron. Edy, [illegible] Dick, " 12 ans, [illegible] intelligent. John, [illegible] Amelia, " 7 ans, do. do.
" 17 { Peter, " 40 ans, nègre de champ, [illegible]
" 19 { Sam, " 40 ans, do. do. Amelia, " 19 ans, do. do. Elizabeth, " 7 mois
" 20—[illegible]
Conditions—à la vente.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 mai

PAR M. BARNETT, Sr.
Vente de syndic.
EN vertu d'un ordre de la Cour du Commerce de la Nouvelle Orléans, en date du 9 avril 1840, il sera vendu dans la Salle des Bains de l'Hôtel Saint Louis, le lundi, 22 juin 1840, à midi, et sous la direction de Daniels et Daniel Goodman, syndics de la faillite de A. Daniels & Goodman, les propriétés suivantes abandonnées par les dits A. Daniels & Goodman à leur créanciers.
1o. Un Lot de terre désigné par le no. 1, situé au faubourg des Religieuses, dans la paroisse Jefferson, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et des Religieuses, et ayant 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, se prolongeant sur le derrière jusqu'à la dite rue sur une ligne qui sépare ce lot du no. 2, 76 pieds 2 pouces jusqu'au point d'intersection par une ligne diagonale mesurant 94 pieds et qui le joint à la rue Tchoupitoulas, (mesure française.) Il y a sur ce lot une maison en briques à un étage couverte de bardeaux et contenant trois appartements.
Conditions, comptant.
2o. Un Lot de Terre portant le numéro 2, contigu au précédent et mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la rue des Religieuses, 107 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue des Religieuses, 81 pieds 2 pouces sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, et 50 pieds 1 pouce sur le derrière.
Conditions, comptant.
3o. Un Ilet de Terre sur le derrière de la ville, dans le faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, faisant face aux rues Commune, Bolivar, St. Jane et Gravier, et mesurant 230 pieds, 2 pouces de face aux rues de la Commune et Gravier, et 402 pieds 6 pouces de face aux rues Bolivar et St. Jane.
Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à la satisfaction des syndics, portant intérêt à partir de leur échéance jusqu'à parfait paiement, au taux de dix pour cent par an, sans qu'on puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.
4o. 3 Lots de Terre nos. 1, 2 et 3, dans la sixième section, bourgade no. 9, rangée no. 7, district oriental et septentrional de la rivière Rouge, dans la paroisse de Catahoula, sur le banc occidental de la rivière Ouachita, mesurant 223 14/100 acres.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, et les mêmes conditions que ci-dessus.
5o. Un Lot no. 2, dans la ville de Randolph, Tennessee, ayant 44 pieds sur la rue Water, sur une profondeur de 200 pieds.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, avec les mêmes conditions que ci-dessus.
6o. Un Lot no. 1, dans la ville ci-dessus, mesurant 12 perches sur Spring street, sur 19 perches sur Water street.
Conditions: 6 et 12 mois, comme ci-dessus.
7o. Une portion de Terre contenant 10 acres, connue et désignée comme le no. 18, de l'accroissement de Robinson de South Randolph, Ten.
Conditions: 6, 12 et 18 mois, comme ci-dessus.
8o. Trois Lots ou portions de terre dans la ville de Hickman, comté de Hickman, dans le Kentucky, désignés par les nos. 140, 141 et 142, mesurant environ [illegible] chacun plus ou moins, avec clause de garantie générale.
Conditions: 6, 12 et 18 mois comme ci-dessus.
9o. Une portion de terre, dans le comté de Graves, Etat du Kentucky, ayant environ 250 acres plus ou moins d'après l'arpentement.
Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
18 mai—18, 25 mai 1, 8, 15, 22 juin.

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu Jeudi, 21 courant, à midi, à la Bourse St. [illegible]
[illegible] Terre situés au faubourg Washington, comprenant l'ilet borné par les rues Barthélemy, [illegible] Mazant et des Magistrats.
Les plans de ces propriétés seront exposés à la Bourse de Cité, le jour de la vente.
Conditions—1/3 comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs chez Octave de Armas, not. pub. 18 mai—4

PAR HEWLETT & CENAS
Vente de syndic.
L. T. Landry contre ses créanciers.
IL sera vendu Vendredi, 29 du courant, à 10 heures du matin, au No. 42, rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce, en date du 9 avril 1840, et sous la direction du soussigné, le contenu du magasin abandonné dans cette affaire, consistant en un assortiment général de médicaments, médicines, objets à l'usage des pharmaciens, &c. Le tout vendu aux risques et frais de madame Landry qui avait acheté le dit fond de pharmacie à une vente faite par les dits encanteurs le 24 avril dernier, et qui n'a point rempli les conditions de la vente.
Conditions comptant. NATHAN JARVIS,
18 mai—19, 25, 29 Syndic provisoire.

HOTEL DE MANDEVILLE.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son hôtel le 16 mai.

Prix de la pension par mois	$60
Enfans	30
Domestiques	30
Par jour	2

On y trouvera maisons de bains, salle de billards, écuries, remises etc. 6 mai—5 P. DAVIS

ALFRED MORET, rue Royale, No. 139, vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, sept caisses de Papiers points.
Papier ordinaire, de 25 à 75 cts. le rouleau.
glacé, de 87 1-2 à $2.
Vues coloriées pour grands appartemens.
Bordures, imitation et veloutées, de $1 25 à $7 00 le rouleau, d'importations récentes.
Œuvres complètes de Merlin, 34 vol. in-8.
" " d'Alexandre Dumas, 3 vol. in-8
" " de Victor Hugo, 2 vol in-8.
Histoire parlementaire de Roux et Berche, 40 vol.
Gabriel, par G. Sand, 1 vol.
Un Grand Homme de Province, de Balzac.
Ainsi qu'un joli choix de Romans des auteurs les plus renommés. 12 Mai—8

ON DEMANDE à acheter une machine à vapeur en bon état, de la force d'environ 30 chevaux. S'adresser à M. J. Mailly, 119, rue Dauphine. 15 mai—3

COMPAGNIE D'ALABAMA CITY—Avis est donné qu'une élection de directeurs pour servir l'année courante, aura lieu à Alabama City lundi, le 1er. juin prochain, entre midi et 2 heures P. M SAM. MORGAN,
15 mai—j. 1er juin Secrétaire

AVIS.—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mordacque & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la rue Toulouse, entre les rues de Chartres et de la Levée, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier.
14 m A. VAUDRICOURT.

MOULIN A SCIE DE ROBINVILLE,
Rive droite, paroisse Jefferson.
LES soussignés, ayant leur Moulin en opération, sont prêts à exécuter les ordres pour bois de charpente, lattes et essentes, qui pourront leur être transmis soit audit moulin, soit au magasin de Victor David, rue de la Vieille-Levée.
Paroisse Jefferson, 13 mai 1840.
14 m. JOHN S. DAVID & Co.

TOILE et Corde d'Embalage—100 pièces Toile et 100 rouleaux de corde de qualité supérieure, reçus par l'Indiana, à vendre par Wm. G. HEWES & Co, 16 mai rue Natchez.

SEL—4000 sacs de sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, 7 m Enc. Poydras et Magasins.

SEL—5000 sacs de 2 boisseaux chaque, sel des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, 7 mai Enc. Poydras et Magasins.

LE soussigné, négociant en sel a constamment en main, un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, 7 mai Enc. Poydras et Magasins.

SEL—4000 sacs sel fin et gros de Liverpool en débarquement des navires Platina et Woodstock, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par ALEX. PARK, 91 Commune. 6 mai

A VENDRE en débarquement du brick le Cuq—180 barriques vin rouge, par CH. DUFOUR, 4 Carondelet. 12 mai

SALSEPAREILLE!!!—4000 livres de Salsepareille nouvelle récolte, reçue par la goëlette Wether, à vendre par J. DELOCHE, 30 avril encoignure Dumaine et Bourbon.

ACIER DE HASENCLEVER.
LE soussigné a en magasin et tiendra constamment un approvisionnement de l'acier bien connu et garanti de Mrs. John Bernd. Hasenclever & Sons Remscheid, qu'il offre à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
19 fev—6m HUGO C. GILDEMEESTER 45, rue Bienville

FER DE SUEDE.
LE soussigné a constamment en main un approvisionnement de fer plat de 1 1/4 sur 1 1/4 jusqu'à 12 sur 1 1/2; de carré de 1 1/2 à 2 pouces; de rond de 1/2 à 3 pouces. Les marchandise pourront être approvisionnées par pacotilles à des conditions libérales.
19 fev—6m HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville.

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, [illegible] Levée par parties convenables aux acheteurs et à des conditions avantageuses.
19 fev—6m HUGO C. GILDEMEESTER, 45, rue Bienville

AVIS AUX BLANCHISSEUSES.—[illegible]

HARENGS—56 barils harengs blancs, à vendre par [illegible] ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras.

VENTES A L'ENCAN.
☞ On trouvera sur la quatrième page de cette feuille un grand nombre d'avis d'encan et judiciaires.

Livres au sortir.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, à l'encan, ce soir, 18 courant, à 7 heures et demie, au magasin de librairie en face de la Bourse St. Charles:
Une grande collection de livres de prix, tels que des ouvrages de lois, d'histoire, de poésie, biographies, mélanges &c. Le tout sera vendu sans réserve, étant la librairie privée d'une personne décédée. 18 mai—1

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Dernier jour et clôture de la vente d'articles de choix de Paris et de Londres, au magasin de M. Della Torre.
AUJOURD'HUI Lundi, 18 mai, au No. 160, rue Royale, Un grand assortiment de boites à ouvrages, à toilette, bureaux, et un beau lot de dix télescopes de jour et de nuit, ainsi qu'une grande quantité d'articles très utiles, décrits sur les catalogues, seront vendus positivement et sans réserve. 18 mai

Pour compte de qui il appartiendra.
PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui, Lundi, 18 courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, entre les rues Julie et St. Joseph, 122 demi-barriques bœuf mess, et 4 barils bœuf.
Conditions comptant. 18 mai—1

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton avarié.
IL sera vendu mardi, 19 courant, à 10 heures [illegible] sur la Levée, [illegible] 66 balles coton avarié [illegible] du chaland New Orleans et transportées à la Nouvelle-Orléans par le steamer Fusilier, vendues pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 18 mai—6

PAR J. LEVY.
Vente par ordre des Gardiens du Port.
IL sera vendu mardi prochain, le 19 courant, à bord de la goëlette Mollie Treith, amarrée au Nouveau Bassin, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour le compte de qui il appartiendra:
Les agrès, apparaux et cordages de la goëlette Amelia, capitaine Russell, de la Mobile. 18 mai

Vente positive de vins, liqueurs &c. &c.
(*Pour clôre une consignation.*)
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, le mardi 19 du courant, à quatre heures et demie, au magasin no. 20, rue des Magasins:
100 paniers champagne, marques du Nectar et Grape.
100 quarts de barriques vin de Porto-Bourgogne.
100 barillets do do do.
100 caisses vin rouge.
50 do vin Barsac.
50 do vin Chambertin.
12 demi pipes Cognac, marque A. Seignette
6 pipes genièvre de Hollande.
20 barils genièvre du pays.
20 do vieux et excellent whiskey Monongahela.
20 do et 12 demi pipes vinaigre, eau de vie de pêche.
20 demi pipes eau de vie du pays.
5 pipes genièvre Hollande mélangée.
60 caisses fruits à l'eau de vie.
75 caisses blanc de baleine.
100 boquets saumon en saumure
200 caisses savons.
Conditions à la vente. 18 mai—6

PAR M. BARNETT Sr.
Vente pour cause de départ.
IL sera vendu, mercredi, le 20 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis.
ESTHERE, négresse agée d'environ 24 ans, avec son enfant.
Esthère est bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière et pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi; elle est dans le pays depuis 11 ans.
Conditions: moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente par devant C. Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur. 18 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LUNDI prochain, 18 du courant, à midi, à la Bourse de la Salle des Bains, il sera vendu,
Un Terrain situé au faubourg Tremé, rue St. Philippe, entre St. Claude et Tremé, borné d'un côté par la propriété de A. Courcelle, et de l'autre par celle de Jean Saboureau; le terrain mesure trente deux pieds américain de face, sur soixante quatre pieds de profondeur, avec une petite maison en bois et cuisine en mauvais état.
Un Terrain situé à la Métairie, rue Jackson, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, borné par les terrains de M. Jean Saboureau.
Conditions: Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente en l'étude de Joseph Cuvillier, not public. 12 mai

PAR M. BARNETT, Sr.
Vente de Syndic.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 7 mars 1840, et sous la direction de Mr J. S. Lindneer, syndic des créanciers de Lewis Kokernot & Co., il sera vendu le Samedi, 6 juin prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés suivantes, abandonnées par les dits Louis Kokernot & Co. à leurs créanciers:
Un certain morceau de Terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet No. 64, compris entre les rues Champs-Elysées, du Génie, des Français et Célestine, ayant mesure française, 300 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 125 pieds de profondeur et face à chacune des rues du Génie et Célestine, ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, consistant en deux maisons, bâties en briques entre poteaux, cuisines en bois et écuries.
Aussi, 120 actions de la Banque des Citoyens.
Conditions—L'acquéreur s'obligera de payer la somme de $5,680 due à la Banque des Citoyens, avec intérêts à raison de dix pour cent par an du 1er. avril 1839 jusqu'au paiement final. Laquelle somme l'acquéreur aura droit de renouveler tous les ans en payant un *cinquantième*, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les billets non-payés à maturité porteront un intérêt de dix pour cent par an, jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant E. Barnett, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mai—4, 11, 18, 25 m. 1 et 6j

PAR F. E. TRICOU.
Vente de syndic.
Faillite de César Vinet.
[illegible]
1o. ABBY ou Louise [illegible]
2o. RACHEL, négresse agée d'environ 32 ans.
Conditions—Un an de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par devant J. Cuvillier, not. pub. 27 a—6, 13 [illegible]

PAR ORDRE DE SYNDICS.
IL sera vendu, lundi 24 courant, rue Saint-Louis, vis-à-vis la Banque de Cité, un Cheval et un Cabriolet, cédés par R. Balaau à ses créanciers.
Conditions comptant. 14 m.—3

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET.
IL sera vendu, Mardi prochain, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis entre les rues de Chartres et Royale, une jeune mulatresse nommée NEOMI, âgée de dix ans, domestique de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur.
Conditions—Comptant. 16 m

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, lundi le 18 du courant, à 10 heures a. m. à son magasin d'encan no. 29, rue Conti, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.
7 caisses de toile d'Irlande avariée importées à bord du navire Platina, capitaine Duncan, venant de Liverpool.
16 mai

PAR M. BARNETT Sen.
Vente de Syndic.
IL sera vendu le samedi 20 juin 1840, à midi, à la Salle des Bains de l'Hôtel St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, daté du 19 février 1840, Les propriétés suivantes, étant une partie de celles abandonnées par Cornelius Hurst à ses créanciers:
3 ilets de terre dans la ville de Hurstville, désignés par les numeros 32, 33 et 34.
Conditions:—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an, en cas de non payement, à partir de leur échéance, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le payement.
21 actions du fond capital de la banque de Carrollton, sur 4 desquelles quatre cents piastres ont déjà été payées, et mille piastres sur les vingt autres restant.
Conditions:—Six mois de crédit, en billets acceptés et endossés à la satisfaction du syndic, avec intérêt à raison de 10 pour cent par an s'ils ne sont pas payés à leur échéance, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le payement.
100 actions du fond capital de la compagnie du chemin de fer de Nashville, sur lesquelles cent piastres ont été payées.
Conditions:—Comptant.
Les actes de vente pardevant C. Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs.
16 mai—4—16 et 26 m. 12 et 20 juin.

Vente par colis de marchandises sèches.
PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERIET.
IL sera vendu lundi prochain, le 18 courant, à 10 heures A. M. au premier étage de notre maison d'encan, rue de Chartres, No. 112,
Une grande quantité de marchandises sèches, étrangères et du pays.
Conditions à la vente. 18 mai.

TABAC.
PAR A. L. FERNET.
IL sera vendu lundi prochain, le 18 courant, à 4 heures P. M. sur la Levee, en face des magasins de M. Seghers entre les rues St. Louis et Toulouse:
100 surons tabac de Cuba;
100 douzaines de boites de cigares
Conditions—$300 comptant, au-dessus de cette somme 60 jours, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
16 mai—3

PAR F. E. TRICOU.
IL sera vendu le Vendredi, 22 Mai, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis,
1o. Un TERRAIN de 63 pieds de face aux rues Remparts et Bassin, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Conti, ensemble trois maisons, formant les encoignures des rues Remparts et Conti, et Conti et Bassin. Il y a sur ce terrain, une très jolie maison basse en briques et couverte en ardoises, composée de 4 chambres tapissées, une galerie, deux cabinets et sur le derrière et sous le même toit, une grande chambre ou galerie de 13 sur 20, le tout parfaitement clos; des cheminées en marbre, d'un très joli goût, porte à coulisse. Une cuisine à étage en briques et couverte en ardoises, composée de 4 pièces, cour carrelée en briques, écurie, puits en briques et citerne en cuves. Dans le fond, un joli jardin.
2o. Un terrain de 44 pieds de face à la rue Bourbon, sur 70 à 71 pieds de face à la rue d'Orléans, dont il forme l'encoignure. Il y a sur ce terrain une maison en bois.
Conditions: un dixième comptant, la balance à 6 et 9 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant Carlile Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 16 mai—6

PAR J. A. BEARD.
Vente d'un Magasin.
IL sera vendu à l'encan, lundi le 18 courant, à la Bourse St. Louis, un beau magasin en briques à l'épreuve du feu, portant le no. 18 avec les bâtisses de derrière, situé dans la [illegible] municipalité, rue [illegible] de la Batture, et mesurant 26 pieds 1 pouce de face sur 86 pieds 8 pouces sur le derrière, formant un passage commun aux autres bâtisses, et de [illegible] pieds 8 pouces de profondeur.
Conditions—$3000 comptant, et l'acheteur se chargera [illegible] billet de $1000 dû le [illegible] septembre 1841, et la balance [illegible] billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente par devant H. B. Cenas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 16 mai

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu lundi, le 18 à 10 heures A. M. dans le magasin situé dans la rue de Chartres entre les rues St. Louis et Toulouse:
Une quantité de vieux cuivre sauvé de l'incendie [illegible]
Conditions à la vente.

PENSION BOURGEOISE—Madame Bernaud a pris la maison située à l'encoignure des rues Bourbon et Canal près de la maison d'Etat, où elle pourra loger [illegible]
13 mai—[illegible]

MAISON A LOUER A MANDEVILLE—Cette Maison est presque neuve, bien entourée de beaux arbres, et a un joli jardin et rapport, &c. S'adresser au Docteur THOMAS, à la Nouvelle-Orléans.
25 av—[illegible]

AVIS—Echappé de la geôle de St. Jean Baptiste, le nègre nommé PRINCE, [illegible] A. LUMINAIS, shérif.

MACARONI et pâtes d'Italie—[illegible] reçus par le navire Rosa Tullianne, B. POUVERIN, Encoignure Royale et Dumaine. 14 mai—20

SAINDOUX—[illegible] barillets saindoux en vente, à vendre par O. DORSEY, 44, Nlle. Levée. 16 m